

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 13 septembre 2009 à 07 heures 55

est né(e) (2)

Tara Louise FILLION suvant
déclaration conjointe du 21 septembre
2009

du sexe féminin à Colombes
Citeaux de Seine

reconnue(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 23 novembre 2017
Mentions marginales (5)
L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME, ...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie... 2^e partie... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n° 56
Le 17 janvier 2018
à 17 heures 39
est né(e) (2) Karel, Adrien Filzlion

du sexe masculin à Nisantasi,
Istanbul (Turquie)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le 25 JAN. 2018
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°
(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de naissance n°
Le
à heures
est né(e) (2)

du sexe à

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°
(6)

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédée » le... ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».